selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/14/2025

Numéro de la FDS: 50000012

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Altacor™ Insecticide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000012

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #28981

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Chlorantraniliprole	Chlorantranili- prole	500008-45-7	35
kaolin	Kaolin	1332-58-7	>= 1 - <= 10

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Valises légères: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves: Consultez immédiatement un médecin ou

appelez une ambulance.

En cas de contact avec la

peau

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les. Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Inconnu.

Protection pour les secou-

ristes

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone Chlorure d'hydrogène oxydes de soufre Composés de brome Composés chlorés

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

uipement de protection : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version 1.2

Date de révision: 03/14/2025

Numéro de la FDS: 50000012

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de

la fuite et en amont du vent. Enlever toute source d'allumage.

Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs.

Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

ersé.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Collecter le maximum du déversement avec un produit absor-

bant approprié.

Ramasser et mettre dans des contenants proprement étique-

tes.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Éviter la formation de particules inhalables.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions d'entrepo-

sage

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt.

Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains

doit être disponible.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
kaolin	1332-58-7	TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une

ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/14/2025 50000012 Date de la première parution: 03/01/2018

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Veiller à une ventilation adéquate.

Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : solide

Forme : granuleux

Couleur : brun pâle

Odeur : légère, douce

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 9.4 (25 °C)

Concentration: 50 g/l

(sous forme de dispersion aqueuse)

Point/ intervalle de fusion : Non disponible pour ce mélange.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version 1.2

Date de révision: 03/14/2025

Numéro de la FDS: 50000012

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

Point/intervalle d'ébullition : Sans objet

Point d'éclair : non établi(e)

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Ne devrait pas être inflammable

Auto-allumage : > 155 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 0.7 - 0.86 g/cm³

695 kg/m3 non tassé

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Sans objet

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

Taille des particules : non établi(e)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si utilisé selon les indications.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Éviter la formation de poussière.

Éviter les températures extrêmes Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

oxydes de soufre Composés halogénés

Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6.2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

BPL: oui

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Composants:

Chlorantraniliprole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

BPL: oui

DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

DL50 (Souris, femelle): > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.0 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: GB 15670-1995

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: GB 15670-1995

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

BPL: oui

Remarques: pas de mortalité

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: pas de mortalité

kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

DL50: > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 420 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 5.07 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 436 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

DL50: > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : ou

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Espèce : Lapir

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

10/24

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Espèce : Lapin

Méthode : GB 15670-1995

Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

kaolin:

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Espèce : Lapin

Résultat : Légère ou aucune irritation des yeux Évaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

kaolin:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Produit:

Type d'essai : Test sur ganglions lymphatiques locaux

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-

sation par contact avec la peau.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : les souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

kaolin:

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-

fère, in vitro

Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

kaolin:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années

NOAEL : 805 - 1,076 mg/kg p.c./jour Méthode : Directives du test 453 de l'OECD

Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 18 mois

NOAEL : 158 - 1,155 mg/kg p.c./jour Méthode : Directives du test 453 de l'OECD

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 20,000 ppm Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 20,000 ppm

Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

: Type d'essai: Pré-natal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'un traitement unique: 6 - 20 Days

Toxicité maternelle générale: NOEL: 1,000 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOEL: 1,000 mg/kg p.c./jour

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Toxicité pour la reproduction :

Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

kaolin:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Remarques: Donnée non disponible

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

kaolin:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Se reporter aux données sur la toxicité aiguë et/ou la toxicité

par doses répétées pour plus d'informations sur les organes

cibles si applicable.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

kaolin:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEL : 1188 - 1526 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

14 / 24

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Durée d'exposition : 90 Days

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

kaolin:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Chlorantraniliprole:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 3.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.029 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

5.0 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00447 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Remarques: Les renseignements se rapportent au composé

principal.

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

: (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

Toxicité pour les organismes : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

15 / 24

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

terrestres Durée d'exposition: 14 d

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.2100

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 285.7 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

BPL: oui

Composants:

Chlorantraniliprole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13.8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 15.1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CL50 (Cyprinodon sp. (Vairon)): > 12 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0116 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

CL50 (Hyalella azteca (Amphipode)): 0.26 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0.0067 - 0.011 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 2

mg/l

Durée d'exposition: 120 h

NOEC (Lemna gibba (lentille d'eau)): > 2 mg/l

Point final: Biomasse

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version 1.2

Date de révision: 03/14/2025

Numéro de la FDS: 50000012

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

Durée d'exposition: 14 d Type d'essai: Essai en statique

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): > 2 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 120 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Skeletonema costatum (Diatomée)): > 14.6 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 120 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Navicula pelliculosa (Diatom)): > 15.1 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 120 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)):

1.28 mg/l

Durée d'exposition: 36 d

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.110 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00447 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300

BPL: oui

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du car-

bone.

NOEC (<** Phrase language not available: [3F] CUST - FMC_00000000136 **>): 100 mg/kg de poids sec (p.s.)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: 1.2 03/14/2025

Numéro de la FDS: 50000012

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

Durée d'exposition: 16 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

CE50 (<** Phrase language not available: [3F] CUST - FMC_00000000136 **>): >100 mg/kg de poids sec (p.s.)

Durée d'exposition: 16 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

Toxicité pour les organismes terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 4.0 µg/abeille

Durée d'exposition: 72 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Remarques: Substance active dissoute dans l'acétone

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 0.005 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Remarques: Substance active dissoute dans l'eau

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 104.1 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Remarques: Substance active dissoute dans l'acétone

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 0.0274 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Remarques: Substance active dissoute dans l'eau

DL50 (Poephila guttata (diamant mandarin)): > 2,250 mg/kg

kaolin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Persistance et dégradabilité

Composants:

Chlorantraniliprole:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation (DT50): 10 d (25 °C) pH: 9

Demi-vie de dégradation (DT50): 0.3 d (50 °C) pH: 9

Demi-vie de dégradation (DT50): > 31 d pH: 5

kaolin:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du com-

posant actif.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 14 Méthode: Directives du test 305 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 2.77 (20 °C)

pH: 4

log Pow: 2.86 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 2.80 (20 °C)

pH: 9

kaolin:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Remarques: Sans objet

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version 1.2

Date de révision: 03/14/2025

Numéro de la FDS: 50000012

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

Mobilité dans le sol

Composants:

Chlorantraniliprole:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Koc: 362 ml/g, log Koc: 2.55 Remarques: Mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: Très persistant dans le sol.

kaolin:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Faible mobilité dans le sol

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Risques pour l'Environnement

Ne pas appliquer directement dans l'eau.

Les eaux de ruissellement et de dérive peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques dans les plans d'eau

adjacents aux zo

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémen-

taires

concernant les mesures de précaution pour l'environnement

lors de l'application.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Information écologique supplémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 03/14/2025 50000012 Date de la première parution: 03/01/2018 1.2

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés Vider les restes du contenu.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté

comme un produit non-utilisé.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

oui

(Chlorantraniliprole)

Classe 9

Risque subsidiaire ENVIRONM.

Groupe d'emballage Ш

Étiquettes 9 (ENVIRONM.)

Dangereux pour l'environne-

ment

IATA-DGR

UN/ID No. UN 3077

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Chlorantraniliprole)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-956

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-956

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environneoui

ment

Code IMDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

oui

(Chlorantraniliprole)

Classe Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 **EmS Code** F-A, S-F Polluant marin

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des

exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI: Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

PMRA/PCPA Information

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:, Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

PRUDENCE

Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements., Un contact cutané prolongé ou répété fréquemment peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes., Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes., Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser., Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %: EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Or-

selon le Règlement sur les produits dangereux



Altacor™ Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/14/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

ganisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique